



Se reconnaîtront-ils ... ?

BULLETIN MUNICIPAL

MAI 2013
N°269

LE MOT DU MAIRE

Quelquefois, ce qui coûte cher, c'est ce que l'on n'a pas su dépenser.

Souvent c'est une affaire de famille, de village où chacun agit selon ses propres règles, ses propres moyens, sa propre politique, tout cela pour nous amener à l'engagement de la commune aux côtés de son mouvement associatif.

De fait, ce choix assumé depuis des années, tant en période de vaches grasses que de vaches maigres, nous ne l'avons jamais considéré comme un gaspillage d'énergie ou de fonds publics mais comme un véritable investissement pour notre identité et notre avenir.

Ce soutien pluriel responsable, toujours adapté à de nombreuses activités sportives, culturelles ou de loisirs constitue la base de notre unité et de notre manière de vivre ensemble.

Mais encore, retenons que ce pari n'est concevable qu'accompagné du dévouement et du bénévolat intégral de nombreux dirigeants plus soucieux d'éducation, de formation sociale conformes à l'esprit de la loi de 1901 qu'à de toujours possibles débordements élitistes.

En effet à Sainte-Anastasie la vie associative ne peut se concevoir et être soutenue que dans le cadre d'une adhésion large à notre « charte » validée régulièrement par la commission extra municipale des sports et des loisirs (voir page 4).

Aujourd'hui encore, en période difficile, le conseil municipal a fait le choix de maintenir globalement le montant des aides associatives à leur niveau antérieur selon des règles parfaitement transparentes conformes à l'intérêt général.

Et puis toutefois, retenons, comme cela se dit par ici, « que même ce qui n'a pas de prix a toujours un coût ».

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasio@wanadoo.fr site : www.ste-anastasio.fr

CHRONIQUE MUNICIPALE

Compte rendu du Conseil Municipal en date du 23 mai 2013

Délibération n° 32/2013 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention aux organismes ci-dessous :

1. Anciens Combattants de l'Issole et ses environs	300 €	18. La Provenço Dou Tem Passa	300 €
2. Anciens Combattants et anciens engagés volontaires	300 €	19. La Quintessence	300 €
3. Anciens maires et adjoints du Var ADAMA Draguignan	120 €	20. Les Médailleurs Militaires de Sainte Anastasie et Forcalqueiret	300 €
4. Arts'Tasie	550 €	21. Les Onix de Sainte Anastasie	400 €
5. ASL les Boucles de l'Issole	1 500 €	22. Les Randonneurs de Tasie	350 €
6. Association des jeunes Pompiers de Garéoult	300 €	23. Sallon Country Dance de Sainte Anastasie	500 €
7. Ass. sportive collège Pierre Gassendi Rocbaron	150 €	24. Secours Catholique Antenne Garéoult	150 €
8. ASPAT Vol Libre Parapente	300 €	25. Société de Chasse l'Amical	300 €
9. Badminton club de Sainte Anastasie	400 €	26. Soirée A... Rosé	600 €
10. Chorale Chant et Amitié	500 €	27. Souvenir Français	300 €
11. Comité des Fêtes de Sainte Anastasie	8 000 €	28. Tennis club de Sainte Anastasie	1 500 €
12. Ecole de Musique du Val d'Issole	1 425 €	29. Volley Ball club de Sainte Anastasie	300 €
13. Familles Rurales	150 €	30. Association Bouliste	300 €
14. Football club de Sainte Anastasie	3 200 €	Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité les subventions désignées ci-dessus. La somme correspondante est inscrite au Budget Communal article 65748.	
15. Gym Tasie	400 €		
16. Judo club de Sainte Anastasie	300 €		
17. La Chasse Saint Hubert	350 €		

M. MORIN, Président de l'association, s'abstient pour le vote de la subvention à l'association de la St Hubert.

M. BERENGER, Président de l'association, s'abstient pour le vote de la subvention à la Chorale "Chant et Amitié".

M. HOFFMANN, Président du club, s'abstient pour le vote de la subvention au Club de Football.

M. ROY, s'abstient pour M. CHAUSSIN, Président du club, pour le vote de la subvention au Club de Country.

Délibération n° 39/2013 : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 8 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention désignée ci-dessus.

La somme correspondante est inscrite au Budget Communal article 65748.

Délibération n° 40/2013 : Subvention à l'association du personnel communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention à l'association du Personnel Communal d'un montant de 3 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention désignée ci-dessus.

La somme correspondante est inscrite au Budget Communal 2013 article 65748

Délibération n° 34/2013 : Demande de subvention au Conseil Général pour le feu d'artifice (animation rurale)

La Commune de Sainte Anastasie souhaite organiser au cours de l'été 2013 une manifestation festive comprenant un feu d'artifice. Pour lui permettre de financer cette opération d'un montant de 2 300 € H.T., le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général une subvention au taux de 70 %.

Plan de financement :

- Montant du projet : 2 300 € H.T.

- Subvention espérée du Conseil Général : ... 1 600 €

- Autofinancement : 700 €

Le financement de cette opération sera prévu au budget 2013 article 6232 Fêtes et Cérémonies.

Délibération n° 33/2013 : Participation financière communale aux dépenses de chauffage électrique de l'église communale

En vertu de l'article 2 de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, les subventions au culte par les collectivités publiques sont interdites. Cependant au terme de l'article 13, dernier alinéa de la loi du 09/12/1905 (puis de la loi du 13/04/1908 confirmée par l'avis du Conseil d'Etat du 11/12/1928) les communes sont autorisées à engager les dépenses nécessaires à l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la loi. bLe Maire propose donc au Conseil Municipal de participer aux frais de fonctionnement des appareils de chauffage et de conservation de l'église communale et de fixer forfaitairement cette participation à la somme annuelle suivante : 400 € par an

Cette subvention participative serait votée chaque année et versée au compte bancaire de la paroisse.

Il convient aujourd'hui de voter pour les années 2012 et 2013 soit pour la somme de 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide à l'unanimité la participation de la commune à ces dépenses de chauffage de l'église communale.

- Les trombes d'eau qui ont été déversées dans la région au cours de ce mois n'incitent pas à parler du **Plan Canicule**.

Toutefois l'été peut s'annoncer sec et chaud, aussi faut-il envisager dès à présent les mesures à prendre pour éviter tout désagrément.

- **Ne pas sortir aux heures les plus chaudes**
- **Maintenir la maison à l'abri de la chaleur**
- **Boire au moins 1,5l d'eau par jour**
- **Prendre et/ou donner des nouvelles de son entourage.**

- **Plan ALZHEIMER** – Une plateforme de répit des aidants vient d'être créée par l'Agence Régionale de Santé.

Cette plateforme constitue un guichet unique, un lieu d'écoute et d'accompagnement destinée aux familles et aux personnes malades. Elle intervient sur plusieurs communes et notamment à Besse-sur-Issole tous les 1er et 3ème lundis de chaque mois de 14h à 16h.

Pour plus d'informations téléphoner au 04.94.28.22.65



TRIBUNE LIBRE

Qui a dit que le sexisme au volant n'existait plus ?

Un vendredi après-midi, alors que je rentrais d'une journée de travail harassante sur la petite et étroite route de Forcalqueiret qui mène à Ste Anastasie sur Issole, j'ai eu le malheur de croiser un conducteur Homme, dans son vicil Espace vert pour ne pas le citer, qui refusait de se déporter sur le bas-côté pour me laisser passer car de mon côté c'était impossible tant la route était accidentée. Et de m'agresser verbalement « Quand on ne sait pas conduire Madame, on reste à la maison ! Changez et faites du vélo !! »

Alors Monsieur, la prochaine fois que vous agressez une femme au volant, rappelez-vous juste de ces chiffres troublants :

Femme au volant = ACCIDENT ?

Les femmes conduisent mal.
Les femmes se maillent en conduisant
Les femmes conduisent plus lentement
Les femmes sont incapables de garer une voiture

Et
pourtant

Les stéréotypes sexistes ont la dent dure en France, surtout sur la route...

- Les hommes provoquent 3.5 fois plus d'accidents que les femmes
- 75% des morts sur la route sont des hommes
- 80 % des accidents avec blessures graves ou décès impliquent des conducteurs masculins
- 89 % des personnes ivres au volant sont des hommes contre 11% de femmes
- 72% des hommes conduisent trop vite contre 28% des femmes

Une conductrice en colère



TRAVAUX DU MOIS

Entretien des espaces verts : Tonte arboretum, stade de foot, cimetière, écoles ; nettoyage des ruisseaux et des chemins suite aux fortes pluies, débroussaillage parking des Ferrages et Bories

Réparation des installations : Enduit porte d'entrée salle polyvalente, béton ch. de la Bassaque, opération nids de poule, réparation clôture du stade de foot, nettoyage du podium

Travaux divers : Préparation de la salle polyvalente pour diverses cérémonies, travaux dans les écoles, récupérations de containers poubelles dans l'Issole

Extrait

« Compte rendu de Police Municipale »

A 1h00 Rue de Provence, alors que nous rentrions à notre bureau à l'issue de notre ronde, quatre jeunes, en nous apercevant ont poussé des cris d'animaux à notre égard.

Interpellés et conduits au poste, il s'agit des dénommés bien connus de nos services.

3 de ces individus nous ont fait savoir qu'ils n'avaient pas à discuter avec nous et qu'il fallait nous presser.

Quant au 4ème il nous a déclaré textuellement « que nous étions un fumier ».

Le chef de Police

Commémoration du 8 mai 1945





Charte Associative de la Commission Extra Municipale des Sports et loisirs de Sainte-Anastasié sur Issole

- 1°) les membres de la Commission Extra Municipale des Sports et Loisirs de Sainte Anastasié sont les Présidents des associations ayant signé la convention avec la commune.
- 2°) pour les réunions de la Commission Extra Municipale des Sports et Loisirs, le Président peut inviter des Présidents d'associations ou d'autres personnalités en raison de motifs particuliers.

Le rôle de la Commission :

- 1°) Favoriser et développer le lien social au sein du village.
- 2°) En prolongement de l'action de la famille et de l'école, poursuivre l'éducation associative, donc sociale des plus jeunes.
- 3°) Offrir, par une réelle diversité, un grand choix d'activités sportives, culturelles ou de loisirs à tous les habitants du village. Dans la mesure du possible l'affiliation à une fédération ne doit pas être la seule option offerte aux adhérents.
- 4°) Mettre à la disposition des adultes des installations existantes, les améliorer et les entretenir.
Soutenir cependant de façon plus active, les clubs s'engageant prioritairement vers les plus jeunes
- 5°) Le principe d'acceptation d'adhérents résidant sur d'autres communes est maintenu.
- 6°) Les associations sportives ou autres n'ayant manifestement aucune activité communale significative, pourront, sur avis de la commission, ne plus bénéficier du soutien de la commune.
- 7°) Le soutien, autre que symbolique, d'équipes « fanions » est à priori exclu.
- 8°) Le bénévolat et l'amateurisme restent les principes non remis en cause d'un mouvement plus soucieux d'éducation que d'élitisme.
Il est cependant admis, que certaines disciplines – dans le cadre d'autofinancements traditionnels dans leur spécialité, et en conformité avec les textes législatifs et réglementaires – puissent avoir recours à des indemnités financières ou à des salaires de leurs entraîneurs, moniteurs ou professeurs.
Ces pratiques, ne peuvent donc avoir d'incidence sur le volume et l'affectation des financements publics.
- 9°) Enfin, tout en respectant la liberté d'association dans le strict esprit de la loi 1901, l'action de la Commission Extra Municipale des Sports et Loisirs ne saurait être concernée par des activités n'excluant pas de manière absolue, toute discussion ou toute manifestation à caractère politique ou confessionnelle.

LA VIE AU VILLAGE



Inauguration du Bar des Amis le 3 mai 2013

LA FETE DE LA MUSIQUE : sera cette année le **dimanche 23 juin**.

Après avoir participé au premier méchoui de l'année place de la gare, vous serez attendus à la **salle polyvalente à 17h30** pour un hommage à **Jacques BREL** « de BRUXELLES AUX MALDIVES » avec les Musiciens du Fauvery.

Organisation de la journée du 23 juin :

- 13h : MECHOUI : place de la gare avec animation musicale
- 17h30 : CONCERT : salle polyvalente
- 20h : MACARONADE : place de la gare

REGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU DANS LE DEPARTEMENT DU VAR
Arrêté préfectoral du 5 avril 2004 (extrait)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES	A l'extérieur des habitations, jardins, vergers, parcs et à moins de 200 m et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT						
		Fumer						TOLERE	
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES AVANT DROITS	A l'extérieur des habitations, jardins, vergers, parcs et à moins de 200 m et sur les voies traversant ces espaces	Incinerer des végétaux coupés ou des petits végétaux sur pied	POSSIBLE*	SOUS DÉCLARATION en mairie (imprimé n° 1)	POSSIBLE*	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale (3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n° 4)		POSSIBLE*	INTERDIT
		Allumer des feux de cuisson ou d'usage. Ecoûter (pour les horticulteurs)	POSSIBLE	POSSIBLE	INTERDIT sauf si autorisation du maire (10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n° 2 ou n° 3)		POSSIBLE*	INTERDIT	
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	Mises interdites	Porter ou allumer du feu	INTERDIT						

- * Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition
- * Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur
- * Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention de 135 € minimum (art. R322-5 du code forestier)

POSSIBLE* : Sous réserve de respecter les consignes de sécurité suivantes : vent inférieur à 40 km/h, pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratisée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant la maîtrise et l'extinction à tout moment, extinction totale par royaume en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

Informations complémentaires et imprimés sur le site internet www.cdig-var.org

O DELVAR - Vacances de Printemps 2013
« Les Toons partent à la chasse aux œufs »

Petite rétrospective des vacances : Un début de vacances sur « les chapeaux de roues » où tous nos petits et grands « Toons » ont rencontré d'autres enfants de Pierrefeu, Cuers, Rocbaron et Garéoult pour partager une journée pleine de jeux et de bonne humeur sur le domaine de « La Verrerie » à Rocbaron.



Nos « Toons » ont ensuite aidé

Sam le Pirate à retrouver son chemin afin qu'il puisse ramasser ses œufs de Pâques.

Pour montrer leur adresse, les « Toons » de Forcalqueiret / Sainte-Anastasia se sont rendus au bowling pour une matinée endiablée suivie d'un pique-nique et d'un après-midi à la plage des Oursinières : un véritable avant-goût d'été !



Chorale "Chant et Amitié"

Les chorales "Chant et Amitié" de Ste-Anastasia et "Coeur du Var" du Luc, sous la direction de Pierre LAURENT, chef de chœur, ont offert un très beau concert ce dimanche 25 mai au bénéfice de l'Association RETINA.

Les fonds recueillis sont destinés à la recherche médicale en ophtalmologie.

Merci à tous les participants.



ARTS'TASIE

Foire aux croûtes 2013 : Une belle réussite



Une bonne trentaine d'artistes ont participé à cette journée, venant de Sainte Anastasie bien sûr, mais aussi de Rocbaron, Garéoult, Cuers, Le Val, Cabasse, Toulon, Hyères, Ollioules, Pignans, et même Aix-en-Provence pour l'un d'entre eux.

Même le soleil était présent, en s'inscrivant à la dernière minute. Grâce à lui, la couleur jaillissait de l'ensemble des stands.

Plusieurs personnalités se sont déplacées, en particulier M. André GUIOL, notre Conseiller Général, et M. Jean-Pierre MORIN, notre Maire. C'est toujours un grand plaisir de les recevoir dans nos manifestations.

Une toile et même deux, cette année, ont été réalisées collectivement et tirées au sort lors d'une tombola.

Après l'apéritif officiel, les membres d'Arts'Tasie se sont regroupés pour un sympathique pique-nique où chacun avait apporté ses petits plats, sucrés ou salés.

Un moment de convivialité et d'amitié.

En conclusion, une manifestation bien réussie, grâce aux membres d'Arts'Tasie qui ont exposé en nombre, ou qui ont œuvré à la préparation et à l'organisation de la journée, et grâce aux nombreux visiteurs qui se sont déplacés.

Merci à tous.

Rendez-vous est pris en 2014.

Le Président, D. VILLAIN

CLUB DES CIGALES

- Train des Merveilles - Rétro :

Samedi 21 septembre 2013 à l'occasion du centenaire du chemin de fer à Tende avec visite du village : repas libre
- Prix par personne 50€

Inscrivez-vous sans tarder, le Club des Cigales a pris une option de 20 places
04 94 72 21 98 ou 06 32 58 60 60

**Comité des Fêtes
de Ste-Anastasie**

MÉCHOUI et MACARONADE
le dimanche 23 juin animation Jean-Max
Rens. : 06.84.96.68.29

**« REPAS CHAMPÊTRE » 30 JUIN 2013
A LA GARE DE STE ANASTASIE**

En partenariat avec le Conseil Général et la Mairie, la **Chambre d'Agriculture du Var** organise un repas champêtre le 30 juin à partir de midi à la gare de Ste-Anastasie auquel s'est associée l'Association du Train touristique. Deux formules sont proposées :

1) formule « Repas Champêtre » composé de produits locaux : prix par personne (boisson non comprise) **17 €**
- enfant **7 €** -

2) même formule avec en plus une balade en train touristique : prix par personne (boisson non comprise) **24,50 €** - enfant **12 €**

Animation musicale par un orgue de Barbarie et petit marché de producteurs.

Toutes informations complémentaires sur le menu et les trajets en train sont disponibles en mairie

Les inscriptions seront prises en mairie ou chez les commerçants dès le début du mois de juin.



**Le Capitaine de Frégate
Dominique CHERY
Adjoint pour les PMM en Méditerranée**

**Le Maire de Ste-Anastasie
Jean-Pierre MORIN**



**Le Capitaine de Frégate Didier GESTAT de GARAMBE
Le Lieutenant de vaisseau Raymond PETITGAND**

Ont le plaisir de vous convier à la cérémonie de remise des diplômes aux stagiaires de la PMM Brignoles session 2012/2013

Le Samedi 1er juin 2013 à 18h Place des Ferrages - Ste-Anastasie sur Issole
La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur
Stationnement Parking des Ferrages

LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Samedi 1er juin :

- Festival des Majorettes – complexe sportif – toute la journée
- Remise des diplômes et décorations aux stagiaires de la P.M.M. 18h Place des Ferrages

Vendredi 14 juin :

Assemblée Générale Badminton 18h salle polyvalente

Samedi 15 juin :

Repas des randonneurs – 12h Pré de la Font

Dimanche 23 juin :

- Méchoui 13h place de la gare
- Concert « Hommage à Jacques Brel » 17h30 salle polyvalente
- Macaronade 20h place de la gare

Jedi 27 juin :

Jeux olympiques Ecole primaire

Dimanche 30 juin :

Pique-nique « agricole » 12h à la gare de Ste-Anastasia

Le Carnet de Ste-Anastasia

Naissances :

Nous avons le plaisir de vous annoncer les naissances de Terri HENRIOT né le 27 avril 2013 et Melissa SCHUH née le 13 mai 2013.

Nous présentons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Mariages :

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de Monsieur CHRIST Gilbert et de Madame RUESS Rose-Marie célébré le 3 mai 2013, le mariage de Monsieur PAPPALARDO Marc et de Madame PIETROSEMOLI Julia célébré le 4 mai 2013 et le mariage de Monsieur PITTAVINO Jean-Luc et de Madame VERMANDE Magali célébré le 11 mai 2013.

Félicitations aux nouveaux époux.

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Monsieur Emile TOLOTTO survenu le 13 mai dernier. Nous présentons à sa famille toutes nos condoléances.

Démarchage à domicile

Des personnes signalent avoir été démarchées par des sociétés se recommandant de la Mairie.
AUCUNE recommandation n'a été accordée à quelle que société que ce soit (électricité, termites...)

Les poètes de Ste-Anastasia

Dimanche printanier

En ce dimanche ensoleillé
Monsieur Printemps s'est réveillé.
Il fait briller les genévriers
D'un jaune vif étincelant
Et les branches du cerisier
Parées de vert et de blanc.
Il dévoile l'humble violette
Qui se cachait dans l'herbe verte
Et d'autres fleurs roses ou bleues.
Ce tout premier papillon jaune
Courtise les jacinthes bleues
Qui, à leur amant, s'abandonnent.
Ce matin le pré est fleuri
Par le jaune des pissenlits.
Les pruniers sont vêtus de blanc.
Adieu la neige, vive le beau temps !
Les oiseaux chantent sous nos cieux.
Voilà ce qu'ils disent entr'eux :
« Bonjour printemps ! Hiver ... adieu ... »

Dimanche 7 avril 2013

Jeannette Carrière

Les petites annonces

A LOUER à MEOUNES Appartement T2 dans maison de village refait à neuf. 60m² : en bas, un placard, une grande cuisine - salle à manger, une salle d'eau, en haut : un W.C., et une grande chambre voûtée 560 € + 10 € d'ordures ménagères. Tel : 06.74.88.76.60

**Femme sérieuse avec références propose ses services pour le repassage et le ménage quelques heures par semaine, y compris en remplacement pendant les vacances. Paiement en CESU
Tel : 04 94 78 28 91 Port : 06 73 56 36 60 demander Michèle**

Perdu le Vendredi 17/05/2013 du côté : chemin Bertrand Marin à Ste Anastasia.

Un petit YORKSHIRE de 15 mois répondant au nom de WISKI, de couleur NOIR / FEU
Merci de bien vouloir prendre contact au 06 74 64 95 15 ou 06 17 91 32 25 -
Récompense assurée

